

N° de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **12 août 2024** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin

Siège #2 - Darrell Paré

Siège #3 - Julie Leblond

Siège #5 - André Roy

Siège #6 - Rénald Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Samantha Roy

Formant quorum sous la présidence de monsieur le pro-maire, Jean-Paul Grondin Madame Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le pro-maire déclare la séance ouverte.

2024-08-8983

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jean-Paul Grondin fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 juillet 2024
- 4 RAPPORT DES COMITÉS
- 5 GESTION FINANCIÈRE
 - 5.1 Comptes à payer pour le mois de Juillet 2024
- 6 DOSSIERS EN COURS
- 7 AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 7.1 APPUI À LA DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE RELATIVE AUX TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
 - 7.2 Délai supplémentaire pour absence Conseillère Samantha Roy
 - **7.3** Demande d'utilisation du terrain de Base-Ball par Classique Louis Turcotte
- 8 RÉGLEMENTATION



Nº de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

- 8.1 Adoption du second projet de règlement # 2024-262« Amendement au Règlement de zonage 97-027 »
- **8.2** Adoption du règlement # 2024-263 Concernant les ententes relatives aux travaux municipaux
- 8.3 Adoption du règlement # 2024-266 Concernant les Îlots de chaleur
- **8.4** Adoption du règlement # 2024-258 « Amendement sur le règlement de lotissement no. 97-028
- 8.5 Adoption du règlement # 2024-268 Concernant les nuisances
- **8.6** Adoption du projet de règlement # 2024-265 Amendement relatif au compteur d'eau

9 - LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Proposition Junior A Système de son
- 9.2 Ajustement des tarifs de location de salle 2e étage de l'aréna
- 9.3 Entente de service Local de traiteur
- 10 VARIA
- 11 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 PROCHAINE SÉANCE
- 13 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 8 juillet 2024

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Rénald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES COMITÉS

Darrell Paré nous parle de ne pas oublier que demain est le dernier Mardi musical et le cinéma plein air à venir en aout.

Julie Leblond nous parle des assistances incendie selon le rapport incendie.

André Roy nous parle qu'Écocentre est ouvert depuis le mois de juillet mais tout doit être pesé et la municipalité sera facturée.

Renald Drouin nous parle de l'ouverture de la bibliothèque demain.

2024-08-8984



2024-N° de résolution ou annotatio **08-8985**

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

5 - GESTION FINANCIÈRE

5.1 - Comptes à payer pour le mois de Juillet 2024

Attendu que des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de Juillet 2024 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par Renald Drouin et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 246 774,24 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de Juillet 2024 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

Qu'un montant de 154 334,58 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires de Juillet 2024.

ADOPTÉE

6 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

6.1 - APPUI À LA DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE RELATIVE AUX TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

APPUI À LA DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ

MUNICIPALE RELATIVE AUX TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'appui des municipalités d'Upton et de Blanc-Sablon, par leur résolution respective # 2024.04.81 et # 2024-059, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (ci-après nommée 'SQ');

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent débourser 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

2024-08-8986



Nº de resolution ou annotation

2024-08-8987

2024-08-8988

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Julie Leblond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE soit formellement demandé au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

QUE soit transmise la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et aux municipalités du Québec.

ADOPTÉE

6.2 - Délai supplémentaire pour absence - Conseillère Samantha Roy

Attendu que le troisième (3e) article de l'alinéa 317 LERM permet au conseil d'adopter une résolution afin de décréter que le défaut d'assister aux séances du conseil n'entraine pas la fin de mandat puisque;

Le défaut de se présenter aux séances est dû à un motif sérieux et hors de son contrôle;

Le défaut n'entraine aucun préjudice aux citoyens de la municipalité.

Attendu que le conseil désire accorder un délai de grâce de 30 jours supplémentaire à compter de ce jour à la conseillère Samantha Roy.

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accorder un délai supplémentaire à la conseillère Samantha Roy pour 30 jours.

6.3 - Demande d'utilisation du terrain de baseball par Classique Louis Turcotte

ATTENDU QU'Une demande d'autorisation d'utilisation du terrain de baseball de la municipalité a été reçue de Monsieur Marc-André Turcotte de la Classique Louis Turcotte supportant la cause de la recherche sur le cancer du cerveau et qu'ils souhaitent y tenir un événement le 13-14 septembre 2024.

ATTENDU QUE les vérifications ont été faites par la directrice des Loisirs et que le terrain est disponible à cette date.

ATTENDU QUE le conseil est en accord considérant que la directrice des Loisirs aura préalablement signé un contrat avec l'organisme et que celui-ci s'engage à respecter les clauses y figurant.

Il est proposé par Darell Paré et résolu à l'unanimité d'accorder le droit d'utilisation du terrain de baseball le 13 et 14 septembre 2024 à l'organisation de la classique Louis Turcotte pour y tenir leur événement.

ADOPTÉ



2024-N° de résolution 8-8989 ou annotation 8-8989

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

7 - RÉGLEMENTATION

7.1 - Adoption du second projet de règlement # 2024-262 « Amendement au Règlement de zonage 97-027 »

Adoption du Règlement de zonage 97-027» concernant l'autorisation des gites touristiques et concernant a hauteur maximales des habitations multifamiliales (H4)et le positionnement des appareils d'échange thermique.

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de East Broughton est en vigueur depuis le 3 février 1998

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage afin de permettre l'exploitation de gîtes touristiques sur le territoire de la municipalité d'East Broughton;

ATTENDU que le règlement de zonage actuel ne permet l'exploitation de gites touristiques que dans les zones agricoles (h6. h7, h8 et h9)

ATTENDU que le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage afin d'augmenter la hauteur maximale des habitations multifamiliales (h4);

ATTENDU que le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage concernant les appareils d'échange thermique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné sur le premier projet de règlement 2024-262, amendant le règlement de lotissement 97-027, par le conseiller André Roy le 8 juillet 2024;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement 2024-268 a été déposé à la séance du 8 juillet 2024;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique a été tenue préalablement à la séance ordinaire du 12 août 2024;

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet du règlement 2024-262, amendant le règlement de lotissement 97-027, soit adopté sans modifications.

ADOPTÉ

7.2 - Adoption du règlement # 2024-263 - Concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

CONSIDÉRANT les articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et dépôt du projet de règlement sur le projet de règlement # 2024-263, amendant le règlement 2014-164, ayant pour objet l'ouverture des rues a été dûment donné par le conseiller André Roy lors de la séance ordinaire du Conseil d'East Broughton, tenue le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 12 août 2024;

EN CONSÉQUENCE II est proposé par ______ et résolu à l'unanimité



N" de résolution ou annotation

2024-08-8990

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

des conseillers, d'adopter le projet de règlement numéro 2024-263, amendant le règlement 2014-164,

REPORTÉ

7.3 - Adoption du règlement # 2024-266 - Concernant les Îlots de chaleur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'East Broughton désire adopter un règlement amendant le plan d'urbanisme municipal afin d'ajouter des dispositions concernant les îlots de chaleur pour son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige désormais que le plan d'urbanisme identifie toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur;

CONSIDÉRANT QUE qu'il est nécessaire de procéder à une modification du plan d'urbanisme pour assurer sa conformité aux nouvelles dispositions prévues à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme visant à identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et à décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement 2024-266 amendant le règlement d'urbanisme 95-013 est donné à la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 par le conseiller André Roy.

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2024-266 amendant le règlement d'urbanisme 95-013 afin d'ajouter des dispositions concernant les îlots de chaleur a été déposé à la séance du conseil tenue le 08 juillet 2024 par le conseiller André Roy

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 août 2024 préalablement à la séance ordinaire du conseil.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Rénald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement 2024-266 amendant le règlement d'urbanisme 95-013 afin d'ajouter des dispositions concernant les îlots de chaleur, soit adopté.

7.4 - Adoption du règlement # 2024-258 « Amendement sur le règlement de lotissement no. 97-028

Attendu que le règlement de zonage de la municipalité d'East Broughton est en vigueur depuis le 3 février 1998

Attendu que le conseil juge opportun de modifier le règlement de lotissement afin de faire une mise à jour;

Attendu qu'une résolution (2023-08-8649, projet de mise à jour du règlement de lotissement) a été adopté à cet effet par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 21 août 2023;

2024-08-8991



N° de résolution ou annotation

> 2024-08-8992

2024-08-8993

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Attendu qu'un avis de motion est donné sur le premier projet de règlement 2024-258, amendant le règlement de lotissement 97-028, par le conseiller André Roy le 8 juillet 2024;

Attendu qu'une consultation publique a été tenue préalablement à la séance ordinaire du conseil le 12 août 2024

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet du règlement 2024-258, amendant le règlement de lotissement 97-028, soit adopté.

7.5 - Adoption du règlement # 2024-268 - Concernant les nuisances

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'East Broughton désire amender le règlement 2018-RMSQ-5-6 relatif aux nuisances;

CONSIDÉRANT QUE le règlement actuel ne prévoit pas d'heure à laquelle les activités bruyantes sont interdites;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du projet de règlement 2024-268 amendant le règlement 2018-RM-SQ-5-6 relatif aux nuisances a été donné à la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 par le conseiller Rénald Drouin.

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2024-268 amendant le règlement 2018-RM-SQ- 5-6 relatif aux nuisances a été déposé à la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 par le conseiller Renald Drouin.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement 2024-268 amendant le règlement 2018-RM-SQ-5-6 relatif aux nuisances, soit adopté.

7.6 - Adoption du projet de règlement # 2024-265 - Amendement relatif au compteur d'eau

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'East Broughton désire modifier le règlement 2023-242 régissant l'utilisation de compteurs d'eau sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles normes gouvernementales doivent s'appliquer dans les municipalités du Québec en ce qui a trait à la gestion et à l'économie de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'eau potable est un enjeu essentiel pour la municipalité

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement 2024-268 amendant le règlement 2023-242 relatif aux compteurs d'eau ont été donné à la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 par le conseiller Renald Drouin;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement 2024-265 amendant le règlement 2023-242 relatif aux compteurs d'eau, soit adopté.

8 - LOISIRS ET CULTURE

8.1 Proposition Junior A – Système de son



N de résolution ou annotation

2024-08-8994

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le 4 août dernier une proposition de l'Administration du hockey Junior A concernant l'amélioration du système de son de l'aréna et cette proposition est aujourd'hui déposée au conseil.

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire prendre connaissance et discuter de la proposition avant de prendre entente ;

Le conseil prend acte de la proposition et reviendra lors de la prochaine assemblée prévue en septembre avec sa position.

8.2 - Ajustement des tarifs de location de salle - 2e étage de l'aréna

ATTENDU QUE la salle du 2e étage du Centre des loisirs est sollicitée pour la tenue de cours dirigés ou de location privée sporadique.

ATTENDU QUE la directrice des loisirs propose une grille tarifaire ci-jointe;

Utilisateurs hebdomadaires / septembre à décembre et décembre à avril

Utilisation de la salle pour l'automne :

Lundi soir : Cours de danse (Cynthia)

Mercredi soir : Cours de danse (Mélissa)

Jeudi soir : Cours de danse country (Mathieu)

Proposition:

\$ITUATION Salle 2e / cours dirigés :

Location de la Salle du 2 ^e au Centre des loisirs	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Location pour cours 1h00	20\$	20\$	22\$	22\$	25\$
Location pour cours 1h30 et plus	30\$	30\$	35\$	35\$	37\$
Location privée Salle du 2e	125\$	125 + 35 (frais désinfection) = 160\$	165\$	165\$	180\$

\$ITUATION Salle 2e / Association, party équipe hockey ou ringuette

	Coût location glace	Coût location salle 2e	Coût location combo salle-glace
Location régulière	80\$/heure	180\$	80 + 180 : 260\$
Organisme à but non lucratif de East Broughton	80\$/heure	Gratuit	80 \$/heure de glace
Évènement des Associations	80\$/heure	90\$	170\$
(En contexte de fête et non de la pratique du sport)			

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver la grille tarifaire proposé.



N° de résolution ou annotation

> 2024-08-8995

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

ADOPTÉE

8.3 - Entente de service - Local de traiteur

Attendu que l'entente de service pour le local de traiteur avec Jean-François Breton a pris fin le 1er août 2024;

Attendu que les parties ont manifesté le désir de renouveler le contrat;

Attendu qu'une rencontre a été tenue avec la directrice des loisirs et le locateur et qu'un avis d'augmentation lui a été transmis mais que le montant est à confirmer ultérieurement.

Attendu que la municipalité désire prendre le temps de discuter des clauses du contrat avant de confirmer son renouvellement à plus long terme;

Considérant le temps requis pour tenir les rencontres nécessaires, la directrice des loisirs propose une prolongation au 7 octobre date du conseil.

Entente de service ci-jointe à consulter pour y ajouter des points en cas de besoin.

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité de prolonger l'entente actuelle, jusqu'au 7 octobre 2024.

ADOPTÉE

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens peuvent poser plusieurs questions sur des sujets divers;

Y'a-t-il un développement en arrière de la salle des chevaliers de Colomb?

Réponses: Aussitôt que le promoteur déposera son projet nous tiendrons informé la population des projets qui pourraient être autorisé.

Est-ce que la 10e a résisté au coup d'eau parce que nous n'avons rien eu cette fois-ci malgré tout ce qu'il y a eu? Alors on se demande si ses une priorité de faire la 10e?

La personne qui a fait la proposition pour le système de son demande: Qui as t'il comme question concernant leur offre puisqu'il aimerait voir ce projet ce concrétiser, voir même avoir la possibilité de faire une campagne de financement pour aider à payer le tout. André Roy explique que le bureau devrait être fermé puisque trop de gens touche au système et ça n'aide pas.

La directrice des loisirs devrait s'occuper de restreindre l'accès pour éviter les changements de qualité du son.



N de resolution ou annotation

2024-08-8996

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

11 - PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le 9 septembre à 19:30

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h15.

ADOPTÉE

Jean-Paul Grondin

Pro-Maire

Émilie Guillemette

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jean-Paul Grondin, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Paul Grondin

Pro-Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.